

Envoyé en préfecture le 26/02/2024 Recu en préfecture le 26/02/2024 COMMUNE DES CO Publié le 26/02/2024 MON

ID: 074-217400852-20240222-DEL2024013-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice: Présents : Pouvoirs:

Absents excusés :

Absents: Votants:

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le XXXXX, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

ABSENTS EXCUSES:

ABSENTS:

OBJET: CREATION D'EMPLOIS POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE - ANNEE 2024 DEL2024-013

Rapporteur: Elisabeth MOLLARD

Vu Le code Général de la Fonction Publique. Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, complété et modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015,

Considérant qu'en prévision d'un surcroît de travail lié à :

- L'entretien des espaces verts de la commune, du fleurissement,
- L'entretien et le balisage des sentiers de montagne,
- La relève des compteurs d'eau,
- Les besoins liés à l'activité des services techniques,

il s'avère nécessaire de créer des emplois de contractuels à temps complet et à temps non complet liés à un accroissement saisonnier d'activité pour renforcer l'équipe des services techniques.

Missions	Durée maximale	Temps de travail	durée maximum	Nombre de postes
Pour les besoins des services techniques				
Entretien des ESPACES VERTS : fleurissement, plantation, tonte, logistique, etc	6 mois	Temps complet	du 01/05/2024	04
Entretien de la voirie, des sentiers de montagne, balisage.			au 31/10/2024	04
Nettoyage des espaces publics, renfort sur les évènements touristiques, tâches polyvalentes.	2 mois	Temps complet	2 mois été 2024	01
Relevé des compteurs d'eau	2 mois	Temps complet	2 mois été 2024	01
Taches techniques en renfort des agents du service technique	4 mois	Temps complet	Du 01/06/2024 au 30/09/2024	01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

Pour : 12 Contre : | Publié le 26/02/2024

ID : 074-217400852-20240222-DEL2024013-DE

-ARTICLE 1 : DE CREER ONZE emplois de catégorie C pour un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet ou à temps non complet pour l'année 2024.

-ARTICLE 2: DE REMUNERER les agents sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

-ARTICLE 3 : DE PREVOIR les crédits au budget de l'exercice en cours.

-ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter les candidats sur des contrats d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois, et signer tous documents à cet effet.

En Mairie, le 22 février 2024 Le secrétaire de séance, En Mairie, le 22 février 2024 Le Maire, François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Affichée le Acte certifié exécutoire le Télétransmis en sous-préfecture le Publié le